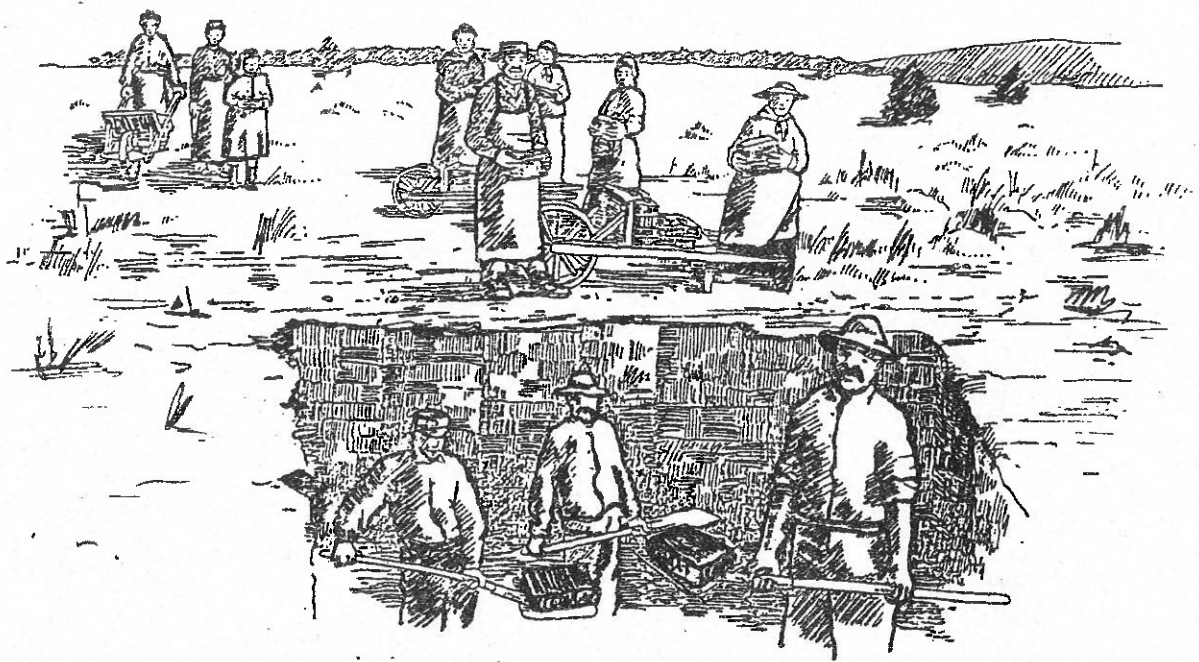


# F R A S N E

## NOTRE VILLAGE



exploitation familiale de la tourbe

N° 5      M A R S    91

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY



UNIVERSITY OF CHICAGO

1928

1928

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je vous adresse ces quelques lignes à travers " Le journal de FRASNE".

L'équipe municipale tient ainsi à vous informer le plus complètement possible sur l'état d'avancement des dossiers ou encore sur les projets les finances, tout en justifiant certaines décisions.

Dès les premiers jours du printemps, les engins se sont installés à nouveau sur notre commune pour terminer les travaux du lotissement et surtout pour ouvrir le chantier de la nouvelle usine.

Notre zone artisanale sera très vite occupée par différentes entreprises et nous sommes déjà plongés dans une vaste enquête pour l'extension de notre zone d'activités et le développement de notre village.

Pour nous, un développement harmonieux doit aussi passer par une large concertation avec ceux qui peuvent y participer activement. Nous avons pour cela reçu tous les artisans et commerçants pour écouter leurs critiques, leurs demandes et envisager ensemble des actions pour l'avenir afin de répondre à la demande de logements ou pour mettre en place une animation commerciale.

Nous aurons bientôt à prendre définitivement la décision pour le lieu d'implantation de l'UNITE DE VIE POUR LES PERSONNES AGEES : au centre du village (terrain Chauvin) ou dans le nouveau lotissement de La Chapelle. Les partisans de chaque emplacement ont des arguments sérieux que nous vous exposerons prochainement, mais les conseillers et moi-même sommes comptables des deniers publics et nous n'avons pas le droit de payer au-delà de ce qui semble raisonnable des terrains pour construire.

L'essentiel pour notre commune c'est de pouvoir compter d'ici à 1992 sur une structure d'accueil pour les personnes âgées qui ne pourront plus rester à leur domicile. Le bâtiment sera financé par le CONSEIL GENERAL DU DOUBS mais la commune doit laisser un terrain viabilisé (environ 3000 M2) pour le franc symbolique.

Nous venons de voter le budget primitif 1991. ce dernier traduit notre volonté de développement de notre commune avec la création d'emplois et des aménagements publics. Voter par tous les conseillers, ce budget traduit aussi la bonne concertation au sein de l'équipe municipale. je ne peux que remercier tous les conseillers et conseillères pour cette confiance et cette volonté de travailler et de décider pour que notre village aborde le troisième millénaire avec tous les atouts. J'associe à ces remerciements toutes les personnes hors conseil municipal, qui participent aux travaux de certaines commissions.

Avec toutes mes amitiés

Votre Maire,

Lucien BOLE



# TAXES ET IMPOTS

## forte augmentation pour les O.M.

Le forfait pour la redevance des ordures ménagères passera de 195 F à 255F. Une telle augmentation doit être justifiée.

Vous avez pu lire dans la presse que le coût du traitement des ordures ménagères dans l'usine de PONTARLIER était passé de 295F la tonne à 350F la tonne. Le conseil qui a déjà pris en charge l'an dernier une partie de l'augmentation, a décidé pour 1991 de faire payer la totalité de ce service à la population.

Quant au ramassage, notre commune est fortement pénalisée avec deux ramassages par semaine. Il faut estimer à un surcoût de 20F par personne.

Voici ce vous aurez à payer pour 1991:

— personne seule .....	255.00 F
— un couple .....	382.50 F
— un couple et un enfant de - de 18ans.	446.25 F
— un couple et deux enfants - de 18ans.	510.00 F
— un couple et trois enfants " "	573,75 F

Pour notre commune la collecte et le traitement des ordures ménagères représentent une dépense totale de **238 000 F**

## impôts locaux

Quant aux impôts locaux, l'augmentation a été limitée à 4,2% sur les bases révisées de 1991. Pour être plus parlant donnons les recettes prévues ; 1 036 000F alors que nous aurions pu encaisser 994 241 F sans augmentation des taux.

Les taux pour 1991 sont donc les suivants:

5.46%	pour la taxe d'habitation qui rapportera	370 495 F
5.33%	pour le foncier bâti " "	247 753 F
11.42%	pour le foncier non bâti " "	120 085 F
2.90%	pour la taxe professionnelle " "	297 729 F

Concernant les bases d'imposition, vous avez certainement lu que nous allons engager avec les services fiscaux, une large révision des évaluations cadastrales.

Les valeurs locatives attribuées actuellement aux propriétés remontent à 1961 pour le foncier non bâti et à 1970. Ces valeurs ne traduisent plus la réalité.

Réviser les évaluations cadastrales c'est :

- \* classer les propriétés selon leur nature et leur utilisation
- \* déterminer les tarifs
- \* évaluer chaque propriété en multipliant la surface du bien par le tarif correspondant.

# BUDGET PRIMITIF 1991

## recettes de fonctionnement

Redevance pour ordures ménagères .....	238 200
Redevance assainissement .....	34 000
Vente de bois .....	1 000 000
Droit de pêche et chasse .....	400
Location des immeubles.....	477 000
Droit de voirie ;.....	300
Concession cimetièrè .....	1 000
Remboursement prestations sociales .....	12 127
Frais de chauffage.....	15 000
Autres subventions .....	1 000
Participation du Département .....	130 000
Participation de Dompièrre .....	6 000
Autres participations (SIVOM ,collège ..).	20 000
Dotation de l'Etat (DGF) .....	952 426
Attribution sur permis de chasse .....	1 200
Taxe additionnel droit de mutation .....	25 000
Licence débits de boissons .....	3 950
Impôts sur les spectacles .....	1 600
Taxe sur l'électricité .....	160 000
Taxe sur la publicité .....	2 000
Impôt forfaitaire sur les pylones.....	96 888
Produit des quatre taxes .....	1 036 000
Exonération sur taxe foncière .....	7 586
Compensation au titre de la T.P. ....	63 151
<hr/>	
Total des recettes	4 309 828 F

## dépenses de fonctionnement

Produits pharmaceutiques .....	1 000
Habillement .....	2 000
Carburants .....	17 000
Combustibles .....	150 000
Produits d'entretien .....	4 000
Fournitures de voirie .....	20 000
Fournitures scolaires .....	50 000
Fournitures de bureau .....	20 000
Fournitures diverses .....	20 000
Personnel titulaire .....	620 000
Personnel non titulaire .....	30 000
Cotisation .....	17 500
Rémunérations diverses .....	167 000
Charges sociales .....	250 000
Impôts fonciers .....	153 000
droit de timbre et enregistrement .....	1 000
Loyers .....	1 200
Entretien des terrains .....	15 000
Entretien forêts.....	12 000
Entretien des bâtiments .....	50 000
Entretien des réseaux .....	50 000
entretien du matériel .....	30 000
Achat petit matériel .....	3 000
Electricité .....	175 000
Frais d'étude (POS) .....	10 000
Primes d'assurances .....	51 000
Dépenses d'aide sociale .....	160 000
Frais de garderie des bois .....	112 653
Cotisations municipales .....	10 000
Contingent incendie .....	1 650
Participation au SIVOM .....	332 000
Autres contingents .....	8 000
Honoraires médicaux .....	3 000
Primes à la naissance .....	600
Prix (dictionnaires aux CM2) .....	3 000
Subventions aux associations .....	70 000
Fêtes et cérémonies .....	50 000
Frais de transport .....	4 000
Impression.....	5 000
Documentation générale .....	3 000
Frais de Ptt .....	15 000
Indemnité Maire et adjoints .....	83 000
Intérêts des emprunts .....	440 710
Intérêts emprunts à cour terme .....	50 000
Frais financiers .....	6 000
Prélèvements pour investissement .....	1 006 515

---

4 309 828

# investissement

## dépenses

Remboursement capital des emprunts .....	378 403
Achat de terrain .....	3 650
Travaux dans les forêts .....	110 200
Matériel scolaire .....	5 000
Matériel incendie .....	20 000
Matériel de transport .....	57 490
Usine relais ( solde des travaux ) .....	65 040
Construction d'une usine .....	6 130 000
centre d'accueil (Aménagement des combles)..	483 800
Travaux à l'église .....	54 000
Salle des jeunes .....	2 120
Salle des fêtes ( réfection toiture) .....	145 000
Poste (façades) .....	335 000
Acquisition de panneaux routiers .....	15 000
Passage souterrain .....	100 000
Chemins ruraux .....	5 000
Aménagement entrée de FRASNE .....	200 000
Aménagement parking du collège .....	23 100
Electrification .....	146 330
Réserve naturelle .....	200 000
Espaces verts .....	5 000
Etang Lucien .....	30 000
Lotissement le moulin .....	240 000
Zone artisanale .....	320 000
Lotissement de la chapelle .....	2 200 000

---

11 325 633

## RECETTES

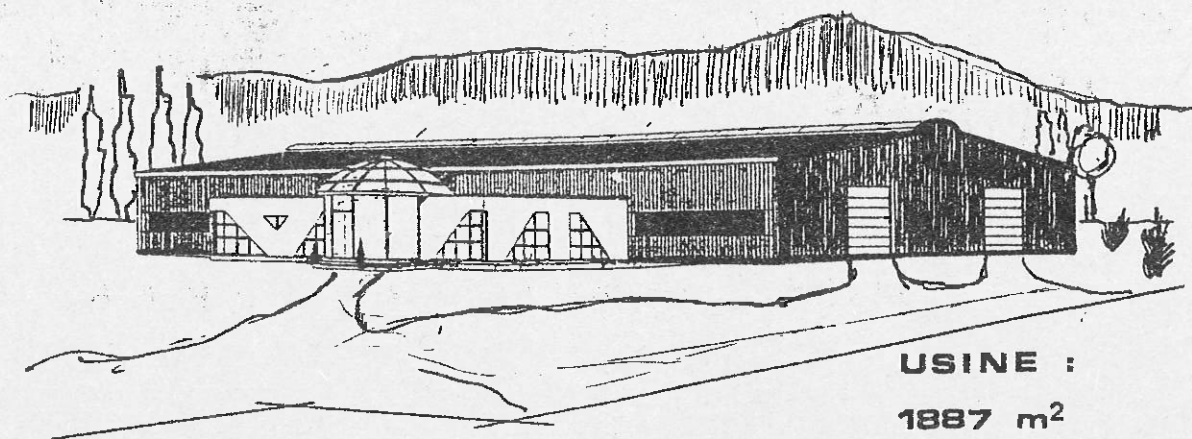
Subventions diverses .....	241 420
Subvention pour centre d'accueil .....	200 000
Subvention chemins ruraux .....	49 000
Subvention pour usine relais .....	137 475
Subvention entrée de Frasne .....	83 579
Subvention zone artisanale .....	152 435
Subvention lotissement la Chapelle .....	506 400
Subvention pour PTT .....	60 300
Vente de terrain dans les lotissements.....	2 032 209
Emprunt pour usine .....	6 130 500
Récupération TVA .....	188 000
Taxe locale d'équipement .....	25 000
Vente de l'ancien tracteur .....	10 000
Prélèvement sur recettes de fonctionnement..	1 006 515

---

11 325 633



# UNE NOUVELLE USINE



**USINE :**  
**1887 m<sup>2</sup>**

## RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

**USINE : 5 052 466 F** hors taxes

**PAVILLON : 638 736 F**

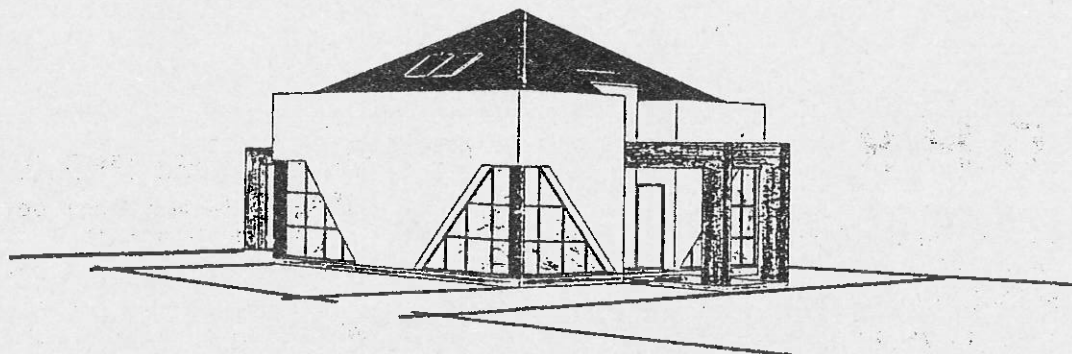
Une convention a été passée entre la commune et l'industriel afin de préciser les termes d'un crédit bail pour le financement des travaux.

La formule utilisée est la même que celle qui a permis l'installation des Etablissements CEBE à Frasne.

Nous espérons que cette nouvelle entreprise offrira dans un premier temps, une bonne trentaine d'emplois. Tout est prévu pour un développement rapide de cette société.

**DEBUT TRAVAUX : 18.03.91**

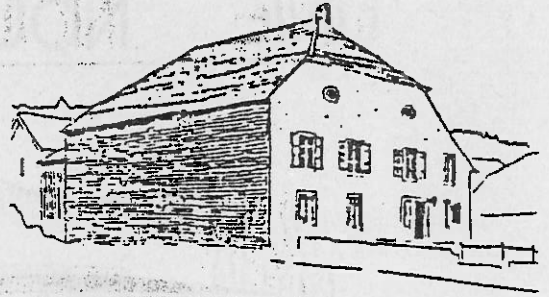
**FIN DES TRAVAUX : 30,09.91**



**pavillon du gardien**

# U.P.A.H.

(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)



## DU PAYS DE LEVIER · FRASNE · LES USIERS

### ATTENTION DERNIERE ANNEE D'O.P.A.H.

Madame, Monsieur,

Soucieux du patrimoine bâti des villages et désireux d'aider les propriétaires et les locataires à se loger le plus confortablement possible, les élus du Pays de LEVIER - FRASNE - LES USIERS ont pris l'initiative d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Cette opération rentre désormais en quatrième et dernière année, c'est pourquoi je me permet de vous informer que pour bénéficier des subventions exceptionnelles qui sont proposées dans ce cadre, vous devez impérativement déposer vos dossiers avant Décembre 1991.

**ATTENTION, passé ce délai vous ne pourrez plus prétendre à ces aides.**

Le C.D.H.R., association à but non lucratif met à votre disposition ses techniciens pour vous apporter gratuitement et sans engagement de votre part des conseils techniques, administratifs et financiers et pour monter les dossiers.

**N'hésitez pas à vous faire connaître !!!**

**CETTE OCCASION D'AMELIORER VOTRE PATRIMOINE GRACE A DES AIDES IMPORTANTES NE SE RENOUELLERA CERTAINEMENT PAS.**

**NE LAISSEZ PAS PASSER CETTE CHANCE...**

LE MAIRE

## C.D.H.R.

130, bis rue de Belfort  
B.P. 939  
25021 BESANCON CEDEX  
Tél. 81.80.75.77

### Permanences décentralisées en Mairie:

LEVIER	2 <sup>em</sup> mercredi de chaque mois de 9 H à 12 H
FRASNE	1 <sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 10 H à 12 H.
BIANS	1 <sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 16 H à 18 H

# ETAT CIVIL 1990

## naissances

BELOT Julie	15 octobre
BERNARD Marion	19 novembre
BOURGEOIS Delphine	28 mai
BUET Céline	22 mars
CAIGNE Antoine	3 décembre
FILIPPINI Romain	15 novembre
GROSJEAN Maeva	11 novembre
JACQUIN Anne Sophie	19 décembre
LAPPRAND Tiphaine	20 novembre
MARMIER Quentin	22 septembre
MARMIER Thomas	3 novembre
MONNIER Célia	15 septembre
MOUGET Aurélie	15 septembre
PARIS Thibault	30 janvier
PESENTI Colin	3 janvier
POULIN Anthony	18 avril
ROUGET Guillaume	3 janvier
SONNEY Anthony	20 avril
WARLET Cindy	21 juin
DREZET Coraline	29 novembre
LAMBERT Amandine	9 décembre

## mariages

ADOLF Patrick et BUCHLY Jeannine	4 août
DAVALLET-PIN Bernard et JACQUIN Béatrice	18 août
DHOTE Marc et HUOT MARCHAND Christine	5 mai
INVERNIZZI Jocelyn et MARTELET Isabelle	11 août
RAGUIN Eric et DUARTE Maria	16 juin
RICHARD Christian et NICOD Carole	25 août

### Mariages célébrés hors de FRASNE

CHAUBY Hervé et MAIRE Christelle	6 octobre
DESCHAMPS Jean Michel et BAILLY Béatrice	28 avril
JACQUIN Jean Paul et MIVELLE Véronique	8 décembre
MANOEL Gabriel et BLANCO Madeleine	
PARRIAUX Philippe et BERTIN GUYON Véronique	
POULIN Emmanuel et DARMEY Hélène	11 août

## décès

BERGER Jeanne	veuve GREUSSET	26 juin
GRESARD Marie Antoinette	Veuve TURBERG	16 août
JAY Marie Thérèse épouse	VIENNET	30 septembre
LIBOZ Madeleine	Veuve GUYON	17 octobre
MERCIER Juliette	Veuve GACHOD	13 janvier
NICOD Frédéric		21 avril
TURBERG Simon		11 décembre
VIONNET Georges		20 septembre



# STATE CIVIL 1480

Case No. \_\_\_\_\_

Plaintiff, \_\_\_\_\_  
vs.  
Defendant, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## COMPLAINT

I, the undersigned, being duly sworn, depose and say that \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Verdict

\_\_\_\_\_

# SIVOM

Il nous semble qu'un petit rappel est nécessaire pour bien faire comprendre le fonctionnement des communes dans le cadre intercommunal.

Il existe une structure de base qui est le SIVOM DU PLATEAU DE FRASNE avec ses neuf communes. Puis pour la gestion de différents services, d'autres communes viennent s'y rattacher ( exemple : collège -gendarmerie ).

Enfin plusieurs SIVOM peuvent se regrouper au sein de nouveaux syndicats pour des grosses opérations comme la collecte et le traitement des ordures ménagères pour tout le Haut-Doubs.

Vous trouverez le détail de toutes ces structures dans le schéma de la page suivante.

Revenons si vous le voulez bien, aux actions du SIVOM pour 1990. Le dossier de loin le plus important, fut celui de la restructuration du Collège avec un montant de travaux de 1 428 000 F TTC. Cette importante tranche de travaux était la seconde dans un plan qui en prévoit une troisième en 1991 pour aménager l'ancienne salle de TM et le préau ( environ 250 000F ).

Tous ces travaux étaient devenus nécessaires, après bientôt 20 ans de fonctionnement de ce collège, pour restaurer l'ensemble des locaux. Mais il fallait aussi que les travaux permettent d'accueillir toutes les classes et les nouveaux enseignements : technologie bureautique, informatique ... et offrir aux élèves un véritable CDI ( centre de documentation et d'information) ou encore un foyer.

Le SIVOM devra emprunter environ 450 000 F pour payer la part qui lui revient sur l'ensemble du dossier soit 40% du coût hors taxes des travaux.

En 1990 le SIVOM a complété l'équipement pour le traçage des pistes de ski de fond en achetant un nouveau skooter Yamaha. Coût total : 66 234 F  
A déduire la subvention du Conseil Général du DOUBS pour 32 128F.

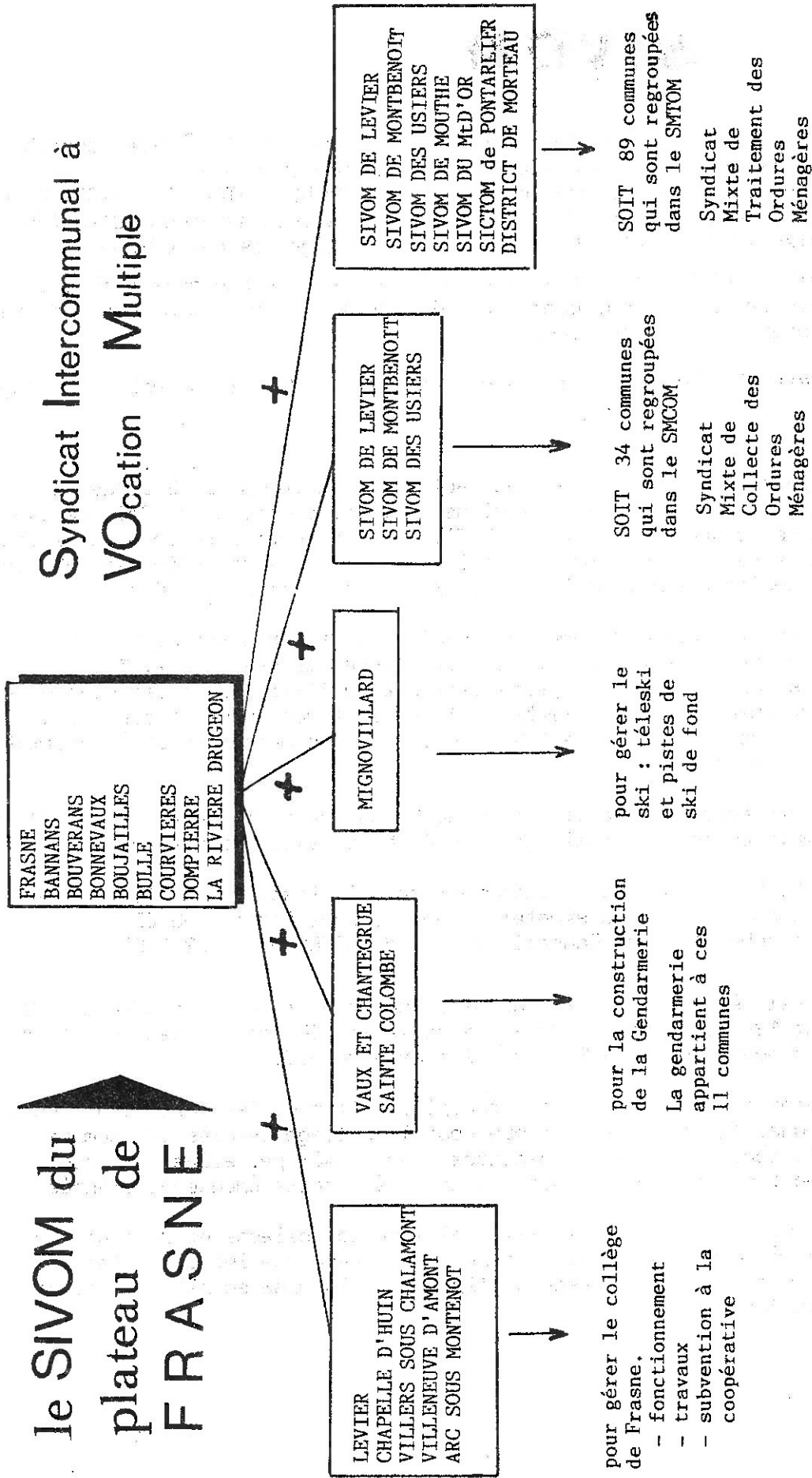
Il a été aussi décidé d'établir un financement pour le fonctionnement de l'ADMR. Pour 1991, il sera versé à l'association 5F par habitant, soit une subvention globale de 18 395F pour l'ensemble du SIVOM.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif pour les participations de chaque commune. Il faut préciser que pour le collège, seules les sommes versées à la coopérative sont inscrites ( soit 140F par élève). Le coût du fonctionnement ne nous est encore pas notifié à cette époque de l'année.

Le poste le plus lourd est désormais celui de la collecte et du traitement des Ordures ménagères. Nous constatons à ce niveau que les prévisions et les critiques du SIVOM de Frasne à l'époque de la mise en place du projet étaient très justifiées.

# Le SIVOM du plateau de FRASNE

## Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple



### syndicat des eaux

pour l'alimentation en eau de toutes les maisons, FRASNE s'est regroupée avec les communes de LA RIVIERE DRUGEON, BULLE, DOMPIERRE et COURVIERES pour pomper l'eau et la distribuer. C'est le syndicat des eaux.

# SIVOM

## BUDGET 1991

Détail des participations de chaque commune pour les différents domaines gérés par le SIVOM de FRASNE

communes	SIVOM	ADMIR	COLLEGE	SKI	ORDURES MENAGERES	GENDARMERIE	RPI	TOTAUX
Bannans	888	1480	1960	2368	40 685	3 623	52 729	103 733
Bonnevaux	675	1125	1960	2824	30 926	3 908		41 418
Boujailles	1071		1680	3421	49 069	6 201		61 442
Bouverans	696	1160	3080	2421	31 889	4 030	22 232	65 508
Bulle	972	1620	2520	2875	44 534	3 499	43 892	99 912
Courvières	699	1165	1120	2147	32 026	4 048		41 205
Dompierre	621	1035	1680	1939	28 452	2 683		36 410
Frasne	4587	7645	11900	13926	238 200	46 850		323 108
La Rivière	1899	3165	5320	5629	87 006	7 748	81 464	192 231
Arc			1960					1 960
Chapelle d'huin			2660					2 660
Levier			4480					4 480
Villers-			1400					1 400
Villeneuve			560	1694				560
Mignovillard								1 694
Vaux						8 511		8 511
St Colombe						2 540		2 540

2. THE FACTS: The defendant, [Name], is charged with the crime of [Crime]. The prosecution has presented evidence that [Facts]. The defense has presented evidence that [Facts].

3. THE LAW: The law governing this crime is [Law]. The jury must determine whether the defendant is guilty beyond a reasonable doubt.

4. THE VERDICT: The jury must return a verdict of guilty or not guilty. If the jury finds the defendant guilty, the court will impose a sentence of [Sentence].

5. THE JURY: The jury is composed of [Number] members. The jury must deliberate in private and reach a unanimous verdict.

6. THE COURT: The court will now adjourn. The jury will be sequestered until called back to the courtroom.

BY COURT

BY JURY



# ETANG LUCIEN

Depuis août 1990, la presse s'est faite l'écho des raisons qui opposaient la commune aux associations de protection de la nature. En effet pour avoir voulu profiter des travaux le long de la route de Frasne à Bonnevaux, pour renforcer la digue de l'étang Lucien, le conseil s'est vu mettre au banc des accusés.

Essayons en quelques lignes de faire l'historique de ce dossier;

## projet d'une zone touristique

En 1989 le conseil a reçu une demande d'investisseurs suisses qui envisageaient d'aménager une zone touristique à proximité de l'Etang Lucien pour la pratique de sports nautiques. Mais bien vite nous nous sommes heurtés aux dispositions de LA LOI MONTAGNE, qui règlemente ce type d'aménagement en bordure des plans d'eau situés en montagne.

Au cours de l'étude nous avons pris des contacts aussi bien auprès des administrations que vers les responsables de l'environnement. Le projet fut abandonné

## travaux hydrauliques

Notre réflexion devait tout de même déboucher sur le constat suivant : l'étang qui se comble très vite, nécessite un certain nombre de travaux. Nous avons confié à la DDA une étude et un dossier a été pris en compte par le Conseil Général pour une subvention.

Les travaux de la route nous fournissaient les matériaux nécessaires pour renforcer la digue. Mais les écologistes se sont mobilisés contre cette opération et il a fallu s'engager à faire une enquête pour pouvoir continuer les travaux. Malheureusement par manque de remblais la digue n'a pas été terminée.

Le dossier préparé par la DDA a fait l'objet d'une enquête publique en décembre 1990. Devant les nombreuses interventions des associations de protection de la nature, le Directeur de la DDA a décidé de refuser l'autorisation de réaliser les travaux, à savoir:

- terminer le renforcement de la digue
- refaire le vannage au pont des Moulins
- construire une digue vers les maisons de l'étang entre les particuliers et le territoire communal.

Face à ce refus le conseil a demandé au Préfet une réunion de concertation entre les différentes parties. Cette réunion est d'autant plus nécessaire que les associations de protection de la nature ont déposé une demande d'arrêté préfectoral de conservation de biotope, qui a pour objet de règlementer dans l'avenir l'utilisation du plan d'eau.

Une première réunion s'est tenue en mairie le 28 février avec M. le Sous-Préfet. Un groupe de travail a été constitué pour conduire une étude détaillée.

## dossier scientifique

Voici quelques éléments du dossier que neuf associations ont déposé auprès de M. le Préfet et concernant l'intérêt scientifique de ce plan d'eau.

## INTERET SCIENTIFIQUE

### Intérêt floristique

1. Phytosociologie : Le "Petit Etang de Frasne" est riche de la présence de plusieurs groupements caractéristiques des plans d'eau montagnards (groupements à Characées, à Potamots, à Utriculaire, à Nénuphars et groupements de ceinture à Laïches : *Caricetum gracilis*, *Caricetum rostratae* et *Caricetum paniculatae*).

2. Botanique : présence de plusieurs espèces de plantes rares dont :

\* *Chara jurensis* : variante endémique limitée au Jura franco-suisse de *Chara strigosa* (espèce montagnarde rare) ;

\* *Potamogeton gramineus* : espèce assez rare dont les stations peu nombreuses sont localisées au petit et au Grand Etang de Frasne ;

\* *Potamogeton obtusifolius* : le "Petit Etang de Frasne" est la seule station du Doubs connue pour cette espèce ; elle est d'ailleurs citée dans la liste botanique régionale sous la rubrique "espèces rares nécessitant une protection régionale absolue".

\* Trois espèces protégées au niveau national se trouvent aux alentours du plan d'eau ; il s'agit de *Carex limosa*, *Dianthus superbus* et *Ranunculus lingua*. Signalons également le développement important de *Menyanthes trifoliata*. D'autre part, notons la présence d'une prairie humide à *Ophioglossum vulgatum* au lieu-dit "sur le Moulin".

### Intérêt faunistique

1. Ornithologie : Cet étang est un site de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux peu communs en Franche-Comté, dont notamment le Fuligule milouin, le Courlis cendré, le Vanneau huppé, la Sarcelle d'été. Depuis 1990 la Nette rousse, espèce rare à l'échelon national et dont la nidification était inconnue jusqu'alors dans la région, se reproduit sur le site.

Le "Petit Etang de Frasne" est par ailleurs un relais important, au moins d'intérêt régional, se trouvant sur le couloir de migration Rhin - Rhône. En effet, ses caractéristiques écologiques (richesse alimentaire, importante surface de vasières et tranquillité) et sa situation géographique en font un site très attractif pour l'avifaune migratrice. Depuis 22 années de suivi scientifique, les ornithologues ont identifié plus de 160 espèces (cf annexe N° 2 : liste des espèces d'oiseaux observées au "Petit Etang de Frasne"), dont certaines rarissimes en France (*Busard pâle*, *Aigle pomarin*, *Phragmite aquatique* ...), ce qui représente plus de la moitié des espèces d'oiseaux observées en Franche-Comté.

La grande richesse de l'avifaune sédentaire et migratrice a valu à l'étang de Frasne d'être présenté comme site d'observation majeur dans l'excellent ouvrage "Où voir les oiseaux en France", L.P.O. ; P. J. Dubois et al., Nathan ed ; Paris 1989, 321 pp )

2. Mammalogie : Un certain nombre d'espèces de Mammifères fréquentent l'étang et ses abords comme lieu privilégié de gagnage alors que d'autres ne font que transiter.

Toutes les espèces françaises de Mustélidés ont déjà été observées. Parmi ceux-ci le Putois, grand consommateur d'Amphibiens, est ici particulièrement bien représenté. Deux espèces de Musaraignes extrêmement rares en France ont été découvertes à proximité immédiate du petit étang : la Musaraigne alpine et la Musaraigne de Miller.

L'abondance des Insectes attire de nombreuses espèces de Chauves-souris (inventaire en cours).

Enfin, la situation géographique particulière de l'étang (altitude et isolement des grands cours d'eau) l'a préservé de la colonisation d'espèces indésirables importées par l'Homme comme le Ragondin et le Rat musqué.

Liste des espèces de Mammifères observées au petit étang de Frasne (Voir annexe N° 4)

3. Herpétologie : Le "Petit Etang de Frasne" est un site majeur pour la reproduction d'un certain nombre d'Amphibiens, notamment d'importantes populations de Grenouille rousse et de Crapaud commun. D'autre part, les berges dégagées et bien exposées ont permis le développement d'une des plus fortes populations, de Grenouille verte du Bassin du Drueon.

Certaines zones de hauts-fonds, ainsi que les petites marnières proches, sont favorables à la reproduction des tritons. Trois des cinq espèces françaises sont présentes : Le Triton alpestre, le Triton palmé, le Triton ponctué.

Trois espèces de Reptiles trouvent à proximité immédiate du "Petit Etang de Frasne" des conditions de vie favorables : l'Orvet, le Lézard vivipare et la Vipère péliade. Cette dernière est bien représentée dans les marais tourbeux proches de l'étang. Les spécialistes connaissent bien la forte proportion d'individus mélaniques présents dans cette population, ce qui lui confère un intérêt scientifique national. Mais savent-ils tous que la première mention officielle en France d'une Vipère péliade mélanique est due à un certain Monsieur François Hetier d'Arbois en 1919 à Frasne !

Liste des espèces d'Amphibiens et de Reptiles observées au petit étang de Frasne (Voir annexe N° 5)

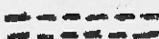
4. Entomologie : Le peuplement en Odonates ("Libellules") est diversifié ; on y rencontre de nombreuses espèces montagnardes.




# sentier de découverte





## réserve naturelle tourbière frasne

 sentier

 parties avec pontons

 épicéas

 pins à crochets

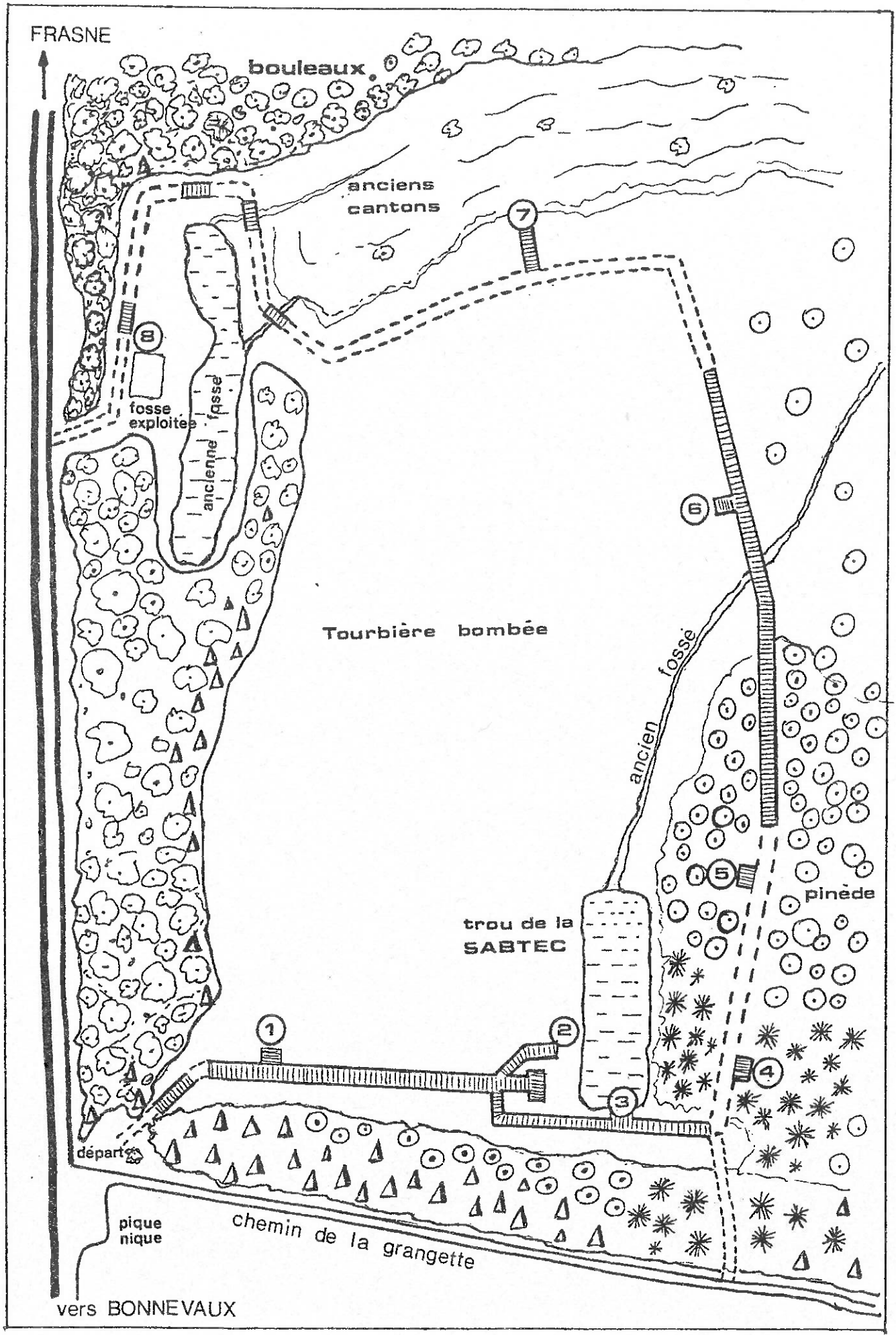
 saules - bouleaux

 pins weymouth

### tables de lecture

- ① Un paysage nordique
- ② La gouille ,fabuleux jardin miniature
- ③ Une ancienne fosse d'exploitation industrielle
- ④ La végétation forestière ou quand la tourbière s'assèche
- ⑤ Le pin à crochet
- ⑥ Naissance de la tourbière
- ⑦ Exploitation familiale de la tourbe
- ⑧ La tourbe,combustible du pauvre

Sur chaque table vous trouverez aussi des renseignements sur les plantes de la tourbière ou sur la faune.





# SERVICES

# DE

# GARDE

DOCTEURS		PHARMACIES	
CHESNEL	81 49 8114	FRASNE	81 49 81 50
HUMBÉY	81 49 84 57	LEVIER	81 49 54 99
TARRIUS	84 51 31 38	GOUX	81 38 22 63
TARTARIN	81 89 80 52	COMMISSARIAT	81 39 15 49

INFIRMIERES à Frasne : 81 49 83 59

CABINET VETERINAIRE à Frasne : 81 49 81 48

DATES	DOCTEURS	PHARMACIES
1 AVRIL	TARRIUS	GOUX
7 AVRIL	HUMBÉY	FRASNE
14 AVRIL	TARTARIN	COMMISSARIAT
21 AVRIL	CHESNEL	LEVIER
28 AVRIL	TARRIUS	COMMISSARIAT
1 MAI	TARTARIN	COMMISSARIAT
5 MAI	HUMBÉY	GOUX
8 MAI	CHESNEL	FRASNE
9 MAI	CHESNEL	FRASNE
12 MAI	TARRIUS	LEVIER
19 MAI	TARTARIN	COMMISSARIAT
20 MAI	TARTARIN	COMMISSARIAT
26 MAI	HUMBÉY	FRASNE
2 JUIN	CHESNEL	GOUX
9 JUIN	TARRIUS	LEVIER
16 JUIN	HUMBÉY	COMMISSARIAT
23 JUIN	TARTARIN	FRASNE
30 JUIN	CHESNEL	LEVIER
7 JUILLET	TARRIUS	COMMISSARIAT
14 JUILLET	HUMBÉY	FRASNE
21 JUILLET	TARTARIN	LEVIER
28 JUILLET	CHESNEL	COMMISSARIAT
4 AOÛT	TARRIUS	GOUX
11 AOÛT	HUMBÉY	COMMISSARIAT
15 AOÛT	TARRIUS	COMMISSARIAT
18 AOÛT	TARTARIN	LEVIER
25 AOÛT	CHESNEL	FRASNE
1 SEPTEMBRE	TARRIUS	GOUX
8 SEPTEMBRE	HUMBÉY	FRASNE
15 SEPTEMBRE	TARTARIN	COMMISSARIAT
22 SEPTEMBRE	CHESNEL	LEVIER
29 SEPTEMBRE	TARRIUS	COMMISSARIAT



# calendrier des manifestations

Dimanche 7 avril	repas des Anciens
Samedi 13 avril	souper dansant de la musique
Samedi 20 avril	spectacle des écoles
Vendredi 3 mai	concert de la musique
Dimanche 19 mai	fête de Frasne
Samedi 25 mai	réception pour fête des mères
Dimanche 2 juin	congrès des jeunes sapeurs pompiers
Samedi 29 juin	gala Verchuren
Vendredi 5 juillet	} tournoi de tennis
Samedi 6 juillet	
dimanche 7 juillet	
Samedi 13 juillet	
Dimanche 14 juillet	bal de la commune
Dimanche 21 juillet	fête nationale
	Fête des tireurs de tourbe -soupe aux pois
Samedi 3 août	} 20ème Fête des Myrtilles
Dimanche 4 août	
Samedi 24 août	} Ball-trap des pompiers
Dimanche 25 août	
Samedi 12 octobre	Souper dansant de l'ADMR
Dimanche 10 novembre	Loto Rhin et Danube
Samedi 16 novembre	Concert de la Sainte Cécile
Dimanche 17 novembre	Banquet de la Sainte Cécile
Samedi 7 décembre	Bal pour les jeunes pompiers
Dimanche 1 décembre	Loto des Anciens
Dimanche 8 décembre	Tarots société de chasse
Samedi 14 décembre	Bal des Cheminots et de l'AFR
Samedi 21 décembre	Bal des conscrits et du Ski-club
Mardi 31 décembre	Soirée du réveillon avec le Comité des Fêtes
Samedi 4 janvier	Bal du foot
Samedi 11 janvier	tournoi de foot en salle
Samedi 18 janvier	tournoi de foot en salle
Samedi 25 janvier	Bal du foot
Dimanche 5 janvier	concours de tarots des boulistes
Dimanche 26 janvier	concours de tarots de la pêche
Samedi 1 février	choucroute des pompiers
Dimanche 16 février	banquet des classes
Samedi 22 février	bal des AC
Samedi 29 février	bal des AFN
Vendredi 6 mars	} Théâtre avec ABCDEF
Samedi 7 mars	
Dimanche 8 mars	
Samedi 14 mars	
Dimanche 15 mars	bal des cheminots
Samedi 21 mars	concours de tarots
Dimanche 22 mars	soirée cabaret Frasne Douroula
Dimanche 29 mars	thé dansant du club du 3ème Age
	concours de tarots Don du sang



PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS

DIRECTION DES AFFAIRES DECENTRALISEES  
DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Réglementation de la cueillette  
de certaines plantes sauvages

ARRETE 91/DADUE/4B/N° 792

LE PREFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE?  
PREFET DU DOUBS,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

A R R E T E

ARTICLE 1er : En tout temps et sur tout le territoire du département du Doubs, il est interdit de prélever tout ou partie des spécimens sauvages appartenant aux espèces suivantes ;

- |                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| - Aconitum napellus    | Aconit du groupe napel    |
| - Antennaria dioica    | Pied de chat              |
| - Lilium martagon      | Lis martagon              |
| - Lycopodium annotinum | Lycopode à rameau d'un an |
| - Pulsatilla vulgaris  | Anémone pulsatile         |

ARTICLE 2 : En tout temps et sur tout le territoire du département du Doubs, il est interdit de prélever les parties souterraines des spécimens sauvages appartenant aux espèces ci-dessous :

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| - Convallaria maialis                 | Muguet                                    |
| - Ilex aquifolium (en fructification) | Houx                                      |
| - Narcissus pseudonarcissus           | Jonquille                                 |
| - Daphne mezereum                     | Bois joli                                 |
| - Dianthus ssp.                       | Oeillets                                  |
| - Leucoium vernum                     | Nivéole du printemps                      |
| - Narcissus poeticus                  | Narcisse des poètes                       |
| - Ornithogalum pyrenaicum             | Aspergette                                |
| - Polystichum aculeatum               | Polystic à frondes munies<br>d'aiguillons |
| - Ruscus aculeatus                    | Fragon petit-houx                         |
| - Tamus communis                      | Herbe aux femmes battues                  |

La cueillette des fleurs ou des parties aériennes de ces espèces est limitée à ce que la main peut contenir. Dans le cas des plantes ligneuses, cette cueillette sera pratiquée à l'aide d'un objet coupant.

ARTICLE 3 : Sur tout le territoire départemental, le ramassage et la cession à titre onéreux des baies des spécimens sauvages des espèces Vaccinium myrtillus (Myrtille), Vaccinium vitis idae (Airelle rouge) et Vaccinium uliginosum (Airelle des marais), sont interdits chaque année avant le 1er août. Après cette date, le ramassage est limité à 4 kgs par personne et par jour.

Lors des opérations de récolte, il est interdit d'arracher ou de mutiler ces végétaux.

**ARTICLE 4 :** Sur tout le territoire départemental, le ramassage et la cueillette des lichens fruticuleux et des Sphaignes sont limités à une cueillette de type familial.

Un ramassage et une cueillette à des fins commerciales des spécimens sauvages de ces différents végétaux pourront être réalisés dans certaines conditions de récolte et sous réserve de l'accord des propriétaires et de l'approbation par le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, d'un plan de cueillette préalable (annexe 1). Dans ces conditions, la cueillette ne peut être autorisée que durant la période du 1er juillet au 30 novembre.

**ARTICLE 5 :** Sur tout le territoire du département du Doubs, l'arrachage des racines de Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) ne peut être pratiqué que sur les terrains privés par les propriétaires ou leurs ayants-droit. Cette récolte est soumise à l'approbation, par la mairie, d'un plan de cueillette (annexe 1) avec localisation du site. Au-delà d'une quantité supérieure à 200 kgs par an, ce plan de cueillette devra être soumis au Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt pour approbation.

L'arrêté préfectoral n° 7741 du 22 septembre 1980 réglementant la cueillette de la Gentiane jaune est abrogé.

## PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS

DIRECTION DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES  
DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Réglementation de la cueillette des champignons

ARRETE 91/DADUE/4B/N° 791

LE PREFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE,  
PREFET DU DOUBS,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

### A R R E T E

**ARTICLE 1er :** Le ramassage ou la récolte d'espèces de champignons non cultivés est limité à 2 kg par jour et par personne dans le département du Doubs.

Pour le ramassage ou la récolte, l'utilisation d'outils scarificateurs tels que pioche, serfouette, grappin, rateau, crocs ... est interdite.

**ARTICLE 2 :** Le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat d'espèces de champignons non cultivés ramassés ou récoltés dans le département du Doubs sont limités à ceux récoltés sur les terrains privés par les propriétaires ou leurs ayants-droit.

.../...

# Conseil des jeunes

## la commission environnement des jeunes.

### Composée de

- M<sup>lle</sup> Haubry Gaëlle
- M<sup>lle</sup> Girard Anne-Laure
- M<sup>lle</sup> Grosjean Élodie
- M<sup>lle</sup> Chevalet Aline



### Organise l'Animation.

## la coupe Fleurie de Frasne.

- Vous habitez FRASNE.
- Vous aimez FLEURIR votre maison
- Vous voulez SOUTENIR nos actions.

alors prenez vite contact avec nous.

Nous vous rendrons visite selon nos critères nous moterons la décoration des abords de votre maison (Quantité de Fleurs, Variété de Fleurs, Implantation, Esthétique Générale, etc.)

Après délibération du Conseil des jeunes, une récompense:

"la coupe Fleurie de Frasne" sera offert au plus "jardinier de notre village".

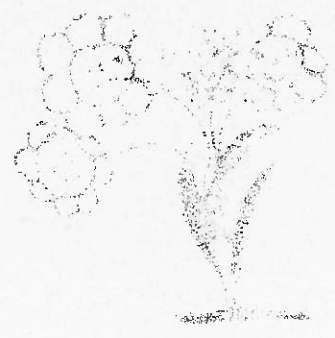
Un tract vous sera donné prochainement pour participer à cette animation.

"Tous à vos pelles"

Le conseil des jeunes.

# Handwritten Title

Handwritten text line



Handwritten notes or list items

Handwritten text within a rectangular border

Handwritten text lines

Handwritten text within a rectangular border

Handwritten text lines

Handwritten text lines

Handwritten text lines

Handwritten text lines

Handwritten text lines